



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**mignovillard**  
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly  
Communailes-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20210906\_01

### Séance du 6 septembre 2021

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 15

**Date de la convocation :**  
31 août 2021

**Date d'affichage  
du compte rendu :**  
13 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Jacques DAYET, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**Objet : Projet Centre bourg, demande de subvention  
Région Bourgogne-Franche-Comté  
Programme 93.26 – Plan de relance Forêt Bois**

Le Projet Centre bourg est une opération immobilière de 8 logements destinés à un public sénior, de locaux pour des professionnels de santé, d'une micro-crèche et d'une chaufferie bois qui servira de chauffage au nouveau bâtiment, à la mairie-école, au centre périscolaire et à la médiathèque.

La Commune souhaite en faire une opération exemplaire de renouvellement urbain au centre du village, avec une construction à haute performances énergétiques (objectif minimum BEPOS), intégrant le bois communal transformé en circuit court (résineux communaux scolytés pour la structure en lamellé-croisé, feuillus communaux pour des parements intérieurs), permettant de remplacer les énergies fossiles pour le chauffage de bâtiments publics existants par la biomasse.

Ce projet s'inscrit parmi les objectifs visés par le Plan de relance Forêt Bois (dynamiser la construction bois et développer les

entreprises de la filière), porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du programme cité en objet de la présente délibération,
- sollicite une aide de 60 % sur les dépenses éligibles ; ce taux étant mobilisable pour une construction neuve et un projet intégrant à minima l'ossature et la charpente en bois (taux de 50 % majoré d'un bonus de 10 % pour un recours à des bois scolytés),
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

  
Florent SERRETTE